

Paris, le 14 avril 2020

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

Information Coronavirus n°29

Hier, lors de son allocution devant les françaises et les français, le Président de la République a décidé **que le confinement sera levé le 11 mai prochain, si l'évolution de la situation sanitaire le permet**. La sortie de confinement sera progressive, et ce, afin de ralentir, encore et toujours, le rythme de progression et la propagation du virus Covid-19.

Durant cette période, les règles prévues par le Gouvernement continueront donc de s'appliquer :

- Les « gestes barrières » continueront d'être scrupuleusement respectés ;
- Les Français ayant des maladies chroniques ou souffrant d'autres maladies devront pouvoir continuer à consulter leurs médecins ;
- Les hôpitaux et les maisons de retraite pourront permettre aux proches de visiter les malades en fin de vie, avec les bonnes protections ;
- La sécurité des travailleurs et des entrepreneurs devra être pleinement « garantie ».

Des mesures économiques viendront soutenir les travailleurs, les entreprises et les plus fragiles :

- Les mesures de protection pour les travailleurs et les entreprises (chômage partiel, financements) seront maintenues et renforcées ;
- Un plan spécifique sera mis en place pour les secteurs de l'économie durablement affectés par la crise : tourisme, restauration, hôtellerie, culture, événementiel, etc... Des annulations de charges et des aides spécifiques seront mises en place pour ces secteurs ;
- Une aide exceptionnelle sera mise en place pour les familles les plus modestes avec enfants et les étudiants précaires.

Le 11 mai 2020 sera le début d'une « nouvelle étape », « progressive » et dont les règles s'adapteront aux résultats de l'objectif qui reste notre priorité : la santé de toutes les françaises et de tous les français.

- Les crèches, les écoles, puis les collèges et lycées seront ouverts à compter du 11 mai 2020. C'est une priorité compte-tenu des inégalités qui ont pu être induites par leurs fermetures. Des règles de fonctionnement particulières seront aménagées dans ces établissements pour permettre d'accueillir les élèves.
- Le plus grand nombre de nos concitoyens sera autorisé à retourner travailler, afin de permettre à notre industrie de redémarrer et de reprendre la production. En lien avec les partenaires sociaux, le Gouvernement préparera cette reprise d'activité afin de protéger les salariés au travail ;
- Les lieux rassemblant du public resteront cependant encore fermés. Les grands rassemblements impliquant un public nombreux ne seront pas autorisés avant la mi-juillet 2020 au moins ;
- Les personnes âgées, les plus vulnérables, celles souffrant de maladies chroniques, devront agir avec prudence et rester chez elles dans un premier temps.

Une organisation sanitaire nouvelle et des mesures spécifiques seront mises en place afin de faire face aux nombreux défis que posent le déconfinement :

- Le nombre de tests quotidiens sera augmenté, en priorisant les aînés, les soignants et les personnes les plus fragiles, à la faveur d'une mobilisation de tous les laboratoires publics et privés. A la sortie du confinement, toutes les personnes dites symptomatiques pourront ainsi être testées ;
- Les personnes atteintes du virus pourront être mises en quarantaine, prises en charge et suivies par des médecins ;
- Une application numérique dédiée sera développée en contact avec certains de nos partenaires européens. Elle permettra, sur la base du volontariat, de savoir qui a été en contact avec une personne contaminée par le Covid-19. Le Président souhaite que les assemblées puissent en débattre et que les autorités compétentes puissent nous éclairer. L'État veillera au respect de nos libertés publiques et de nos institutions démocratiques ;
- En lien avec les mairies, l'État permettra à tous les citoyens de se procurer des masques « grand public », grâce à des importations et l'appui de notre fabrication nationale, qui ont fortement progressé ;
- Le Gouvernement présentera d'ici 15 jours le plan de « l'après 11 mai 2020 » et les détails d'organisation de notre vie quotidienne. Des points de rendez-vous réguliers se tiendront pour que nous puissions adapter les mesures prises et ensemble décider de manière régulière d'ajuster les choses.

Le Président de la République a également salué les efforts d'ores et déjà déployés pour progresser en matière de recherche de vaccins ou de traitements, insistant sur le fait que la France, grâce à la mobilisation collective de ses chercheurs et de ses médecins, était le pays qui avait développé le plus grand nombre d'essais cliniques en Europe.

Il a expliqué que le Gouvernement, avec le Parlement et le concours de l'administration, des maires et des élus locaux, aurait à préparer la suite et que la réponse à cette crise serait élaborée avec le concours de nos partenaires européens et en solidarité avec nos partenaires étrangers.

Mme Muriel PÉNICAUD, Ministre du Travail, a annoncé aujourd'hui que de nouvelles catégories de salariés étaient désormais éligibles au dispositif de chômage partiel : VRP, personnels navigants, pigistes, cadres au forfait, employés ou travailleurs à domicile, intérimaires, saisonniers.

M. Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé ce jour que le fonds de solidarité, qui bénéficie déjà à 900 000 entreprises françaises, serait encore amélioré :

- Le deuxième niveau d'aide sera porté de 2000 à 5000€.
- La moyenne mensuelle du chiffre d'affaires sur les 12 derniers mois sera désormais prise en compte dans le calcul.

Solidarité Sida a décidé hier l'annulation de l'édition 2020 du festival Solidays, prévue du 19 au 21 juin prochain, en raison de l'épidémie de Covid-19.

Cette annulation fait peser des risques sur le financement comme l'accompagnement des associations et des projets de lutte contre le VIH en France et dans 21 autres pays (notamment en Afrique).

C'est la raison pour laquelle, j'ai co-signé, avec plusieurs de mes collègues députés de la majorité un courrier à l'attention de M. Olivier VÉRAN, Ministre des solidarités et de la santé, afin que face à ces risques, l'engagement public, notamment de l'État, soit total.

Nous sollicitons également la mise en place d'un accompagnement spécifique, aussi bien du festival que des associations et projets financés, afin que l'engagement contre le VIH-Sida demeure important.

Bien que sa permanence parlementaire et son bureau parisien soient fermés jusqu'à nouvel ordre, Alexandra VALETTA-ARDISSON rappelle que son équipe parlementaire est en télétravail et continuera de répondre à vos sollicitations.

Pour nous contacter par mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Pour nous téléphoner : 01.40.63.04.06 ou 04.93.16.24.03

Pour suivre notre actualité :



@A_Ardisson



@aardisson

alexandra-valetta-ardisson.fr

Alexandra VALETTA-ARDISSON
Députée La République En Marche des Alpes-Maritimes

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades



@A_Ardisson



@aardisson

alexandra-valetta-ardisson.fr

alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr